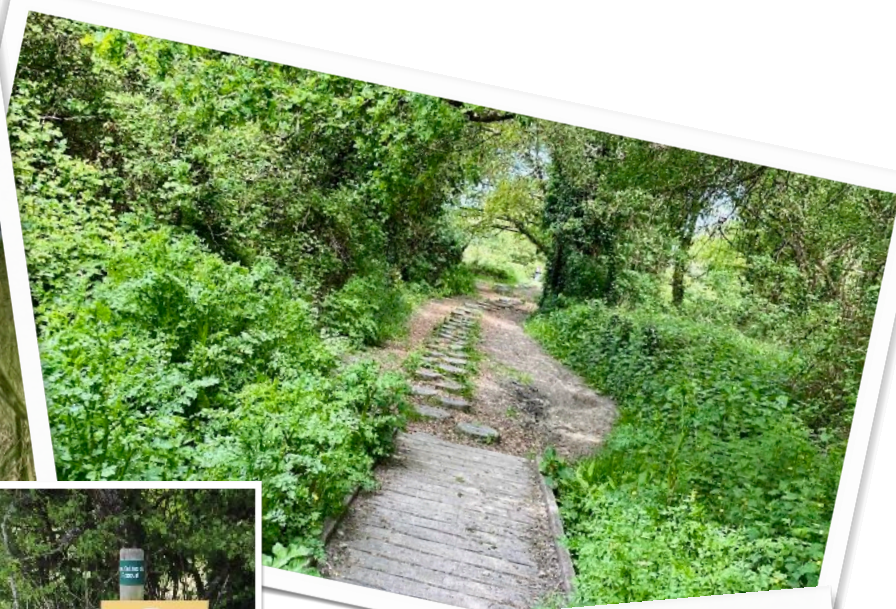


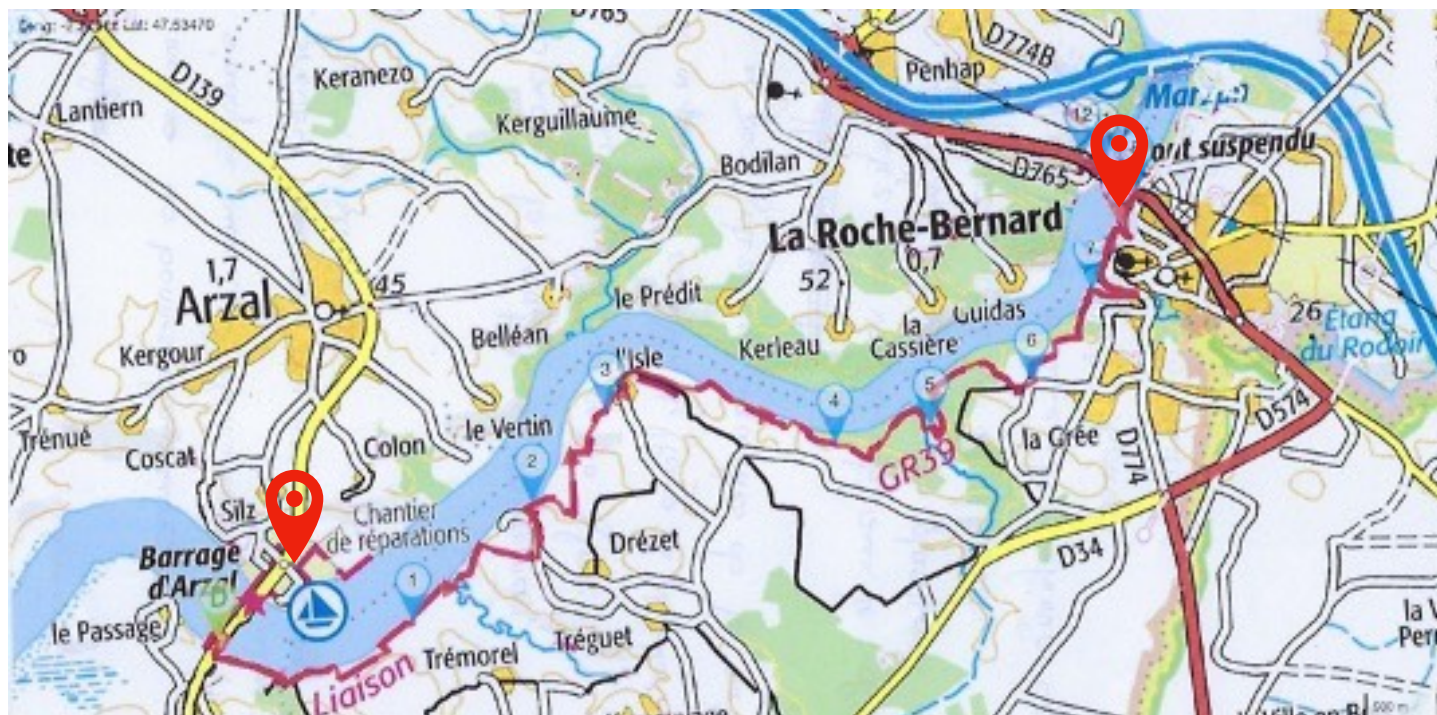


Guide du randonneur

d'ARZAL à LA ROCHE-BERNARD



Liaison GR34-GR39 entre
Arzal et La Roche Bernard



Départ du parking du barrage d'Arzal, côté Arzal, je traverse la Vilaine par le barrage et longe sa largeur sur la voie piétonne.



J'arrive à ce panneau mais pas d'inquiétude même si le panneau n'est pas dans le bon sens, je continue par un petit chemin, j'emprunte un petit escalier et j'arrive sur une esplanade qui domine le barrage d'Arzal.



Le barrage d'Arzal fut construit en 1970 et inauguré en 1972. Il a été construit, tout d'abord, pour assécher 10 000 hectares de marais et aussi pour en faire une réserve d'eau douce.

Il se divise en 3 parties :

- 1- la partie terrassement : unique au monde car elle repose sur 30 m de vase. Sur cette vase asséchée à l'aide de preux de sable, repose un grillage métallique et sur ce grillage, le terrassement actuel.
- 2- la partie vannes : entre chaque pilier existe une vanne. Cette vanne est surtout utile l'hiver pour laisser évacuer les crues. Dès l'instant que le niveau d'eau devient trop important, ces vannes sont ouvertes pour le rétablir.
- 3- la troisième partie : la partie écluse utile pour le passage des bateaux. Cette écluse comprend deux sas, le pont qui l'enjambe et un pont levis. Ce pont est levé dès l'instant où se présente un bateau avec un tirant d'eau important. Les éclusages durant la période estivale est utilisée lorsque les bateaux veulent sortir en mer ou rentrer en Vilaine.

1

Je descends et longe les pontons pour arriver à un petit pont en bois que je traverse. La randonnée commence réellement. Je prends le temps d'apprécier le paysage, d'écouter les oiseaux, de sentir les essences d'arbres.



Je continue à longer la Vilaine pour arriver à une petite aire de repos. En continuant, je laisse sur ma gauche un portail avec un écriteau « interdit au public » pour suivre un grillage qui délimite le terrain de l'usine des eaux du Drézet.



2

A l'entrée de l'usine des eaux, je prends à gauche direction « la Voûte » et s'enfoncer dans un petit chemin en contre bas



La Station de pompage du Drezet : tout d'abord construite pour desservir en eau potable la Presqu'Île Guérandaise. A ce jour, en période de pointe, elle peut débiter 95,000m3 d'eau par jour.

Cette eau est bien sûr, aspirée de la rivière et ensuite nettoyée et purifiée à la Station. Elle est ensuite refoulée sur le Château d'eau de Férel, pour être distribuée sur St Nazaire, La Baule, Guérande et le Croisic pour ce qui est de la 1^{ère} tranche.

La 2^{ème} tranche dont les conduits passent sous la Vilaine, desservent Redon, Allaire ainsi que Vannes et toute la Presqu'Île de Rhys.



3

Je quitte momentanément le chemin et traverse le petit village de l'Isle en Férel.

A l'intersection de la « rue du courtil du coq », je descends vers la gauche.



Je suis le circuit « Les bords de Vilaine » par « le Stéryl »



La Vilaine est un fleuve qui prend sa source en Mayenne, à Juvigné. Elle traverse 57 communes dans 4 départements, sur une distance de 217,9 km.

Concentrons nous sur la partie entre Arzal et Redon, la Vilaine est dans l'ensemble profonde de 7 à 8m, à quelques exceptions. Au niveau de la station de pompage du Drézert, la Vilaine subit des profondeurs de 25 à 30 m ; sa plus grande profondeur, par le travers de La Roche Bernard est de 33m. Sur ce magnifique plan d'eau douce, plusieurs activités sont proposées durant la saison estivale, comme location de bateaux électriques, canoë, paddle, croisières fluviales

4



Arrêt pique-nique

Après cet arrêt pique-nique, je prends le chemin de gauche.



« La Vallée du Lorient »
Suivre le circuit « Les bords de Vilaine » par la « Variante par la petit boucle »



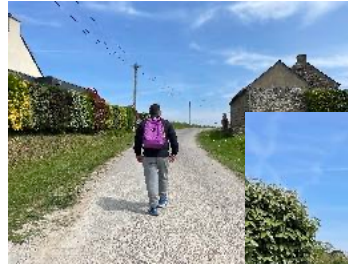
Dessous ce petit pont que je passe, coule un affluent de la vilaine, l'étier du « Rah-Coët ».

5

Arrivé au lieu dit « Les Buttes du Rosquet » je prends « La Voûte », lieu-dit de la commune de Férel.

A partir de ce moment, je suis toujours la direction « La Voûte ».

Je traverse ce petit village « Le Rosquet » et prend à gauche.



6

Je poursuis afin de retrouver les bords de Vilaine. Je prends le temps de contempler une vue magnifique sur le pont de La Roche Bernard.



7

Je longe le vieux port de La Roche Bernard



Puis je passe sur le pont pour traverser la rivière en amont.



8

Face à moi, le gros rocher du Ruicard, à l'angle du quai où j'embarque à bord de la « Saurine » pour un retour au fil de l'eau. Le réconfort après l'effort !



La Roche Bernard, petite cité de caractère. Cette cité née autour d'une forteresse, édifée en 920 par un seigneur normand qui s'appelait Bernard. Elle a dû sa prospérité au 17ème siècle grâce à son port qui fut, à l'époque, le berceau de la marine française.

Ce chantier naval construisit de 1629 à 1634 « La Couronne » un navire de guerre à trois ponts qui était composé de 72 canons et d'un équipage de 643 hommes. Il fut mis en chantier sous l'ordre express de Richelieu.

Sa construction fut confiée à un maître charpentier dieppois, Charles Morilleux.

La Roche Bernard a conservé de son passé sa chapelle Notre Dame, ancien prieuré, ainsi que l'Hotel de Lourmois, hôtel de ville actuel construit en 1599.



Le gros rocher du Ruicard, curiosité géologique impressionnante quand on accoste au pied, a dû paraître plus banal vu de haut par l'aviatrice Marthe Richer qui le survola pour la première fois, lors du meeting aérien du 31 août 1913.



Nous vous souhaitons un belle balade !



LA CHARTE DU RANDONNEUR

www.visorando.com

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



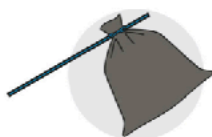
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Quelques repères :

- Un mouchoir : pollution > 3 mois.
- Un mégot : pollution > 1 à 5 ans.
- Une peau de fruit : pollution > 3 mois à 2 ans.
- Une canette ou une bouteille plastique : pollution > 100 à 500 ans.
- Une pile représente une pollution très nocive pour la terre et l'eau.